



Compte de placement CROISSANCEplus : un moyen simple de faire fructifier votre épargne

Qu'est-ce que CROISSANCEplus?

Le compte de placement CROISSANCEplus est un compte d'épargne facultatif qui permet aux participants au Régime de retraite des CAAT de faire fructifier leur épargne-retraite à l'abri de l'impôt et de bénéficier du rendement des placements du Régime des CAAT. Avec CROISSANCEplus, les participants au Régime admissibles peuvent faire fructifier leur épargne tout en bénéficiant d'une rente à prestations déterminées (PD) aux termes du Régime des CAAT.

Pourquoi participer à CROISSANCEplus?



Bénéficiez du rendement des placements du Régime des CAAT

Confiez vos décisions en matière de placements aux professionnels du Régime des CAAT et profitez de l'envergure et de la diversification de l'actif du Régime (capital-investissement, infrastructures, immobilier, etc.).



Faites croître votre épargne grâce à une organisation de confiance

Consolidez votre épargne à l'abri de l'impôt auprès d'une organisation qui met l'accent sur le rendement des placements à long terme.



Continuez de participer tout au long de votre vie

En tant que participant actif, différé ou retraité, vous pouvez continuer de participer à CROISSANCEplus et bénéficier du rendement des placements du Régime.

Le compte CROISSANCEplus est un complément à la rente viagère sûre du participant versée par le Régime des CAAT.

CROISSANCEplus ne remplace ni ne modifie la rente que vous accumulez ou percevez actuellement. Les dépôts y sont facultatifs et votre employeur n'y cotise pas en votre nom comme il le fait en vertu de votre rente PD du Régime des CAAT.

Pour participer à CROISSANCEplus, vous devez accumuler une rente du Régime des CAAT ou y avoir droit.

Pour en savoir plus sur le compte de placement CROISSANCEplus, visitez la page www.caatpension.ca/members/growthplus. Assurez-vous également de consulter un conseiller financier indépendant avant de placer votre argent dans CROISSANCEplus.